



Elections Professionnelles du Comité Social et Economique DU 28 JUIN AU 23 JUILLET À CRIT

2ème tour, dès aujourd'hui :



Il est impératif de se mobiliser !

LES RÈGLES ONT CHANGÉ



- Les prochaines élections professionnelles auront lieu afin d'élire les représentants du personnel qui siégeront au sein du **COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**.

Conséquence de la réforme du Code du Travail, cette nouvelle instance **remplace** le Comité d'Entreprise et **concentre** les prérogatives des anciens Délégués du Personnel et du Comité d'Hygiène Sécurité et Condition du Travail.

- **RÔLES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE** : Fondamentalement la **création** et la **défense** des **droits** des salariés ; la **surveillance économique** de l'activité de l'entreprise ; la **protection de la santé** et **l'amélioration des conditions de travail** ; la **gestion des activités sociales et culturelles** (pour tous, voyages, chèques vacances, etc.)

Un challenge très important

- De par ces prérogatives étendues, cette instance revêt donc une importance **cruciale**, précisons que ce sont les élections professionnelles qui détermineront la représentativité syndicale et donc la **capacité réelle de négocier des accords entreprise**.
- Avec "**l'inversion de la hiérarchie des normes**", les accords d'entreprise sur des sujets essentiels (prime, temps de travail,...) **primeront** sur les accords de branche et la loi : d'où l'importance de choisir une équipe syndicale déterminée et capable d'établir un véritable rapport de force: **en bref une équipe qui ne se contente pas d'accompagner les décisions patronales ni qui soit hostile par principe à la négociation !**
- Le choix de vos représentants est plus que jamais primordial car ils auront un rôle essentiel pour faire entendre la voix des salariés dans la prise de décisions, que ce soit en matière de **stratégie économique** de l'entreprise, ou que ce soit en matière d'**organisation**, des **conditions de travail** et de la **préservation de la santé** des salariés
- Sachez que les résultats finaux engageront **la défense de vos intérêts** pour les 4 années (lourdes d'enjeux) à venir !
- Le secteur de l'Intérim révèle, élections après élections, et le premier tour des élections chez CRIT n'a pas fait exception, **que les salariés se mobilisent encore trop peu pour voter.**

Le 1er tour des élections a révélé une faible participation, or : Ne pas voter c'est hélas renforcer la direction et accepter qu'elle décide de notre avenir professionnel, c'est la laisser décider seule sur un certain nombre de sujets cruciaux !



Ne laissez pas le destin de notre entreprise se décider sans vous, nous sommes tous concernés !



Ensemble, nous irons plus loin dans la création des droits de demain !

FO première organisation à proposer une majoration de rémunération des salariés intérimaires en CDI-I - FO a lutté contre les dérives du CDI-I. Dès janvier 2019, FO a été la 1ère organisation à demander la négociation en branche d'une amélioration des salaires minimums, en reconnaissant l'ancienneté dans le contrat. De plus, FO a revendiqué la négociation d'un statut pour les CDI-i : Salaire, droit (effectif) aux congés payés, rémunération des intermissions, etc.

FO CRIT agit pour vous : Ce que nous revendiquons :

- **FO** revendique vigoureusement des augmentations collectives, notamment du taux horaire : Le **salaire de base** (brut) est la **revendication prioritaire** de FO car il est la base de notre net et de tous nos droits : retraites, chômage, Sécurité sociale, etc.
- **FO** exige une **totale égalité de traitement** entre les salariés en intérim et les autres ! Les intérimaires ont tout autant le **droit aux congés exceptionnels** et aux **primes** des accords d'entreprises et des conventions collectives partout où ils travaillent !
- **FO** revendique l'ouverture à tous le salariés la possibilité de profiter d'un **CET**, de **primes d'intéressement** et de **participation** !
- Prenant la mesure des reculs du CDI-i et de la non-reconnaissance des salariés intérimaires en matière de formation professionnelle, **FO**, dans la branche intérim s'emploie à **construire des parcours professionnels** (notamment par le biais de formations certifiantes capables de préparer aux emplois de demain...) !
- Des règles capables de **préserver effectivement l'équilibre** l'équilibre vie personnelle/ vie professionnelle et la santé des salariés ! **Des représentants de proximité** : seuls à même de relayer et de résoudre **le problèmes concrets** que vous rencontrez au quotidien !
- **FO** est le seul syndicat à défendre **effectivement** les droits des salariés intérimaires et des intérimaires en CDII ainsi que des permanents !

En votant pour FO, vous votez pour des acteurs engagés
Chaque voix comptera et la vôtre est précieuse !



Pour nous joindre : FO CRIT - BP 70251 - 75464 Paris cedex 10 - Tél : 06 10 22 60 99 Mail : fo_crit@orange.fr

Je souhaite : avoir des infos être contacté adhérer à FO

Cochez la case correspondante Permanent Intérimaire CDI Intérimaire

Nom et Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Mail personnel : _____

Téléphone : _____

Signature



Force Ouvrière - Fédération des Employés et Cadres - Branche Intérim
Section Services : services@fecfo.fr

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ou par tél : 01 48 01 91 95 site : fecfo-services-interim.fr

